

---

# CHARTRE DU COLLECTIF HAITI DE FRANCE POUR UNE NOUVELLE ADHESION

---



## Les associations et individus adhérents au CHF s'engagent :

- à travailler à la défense des droits humains des Haïtiens (en Haïti, en France, et notamment dans les départements français d'Amérique, en République Dominicaine, etc.). Ces droits, tels que définis par les Nations Unies, la déclaration universelle des droits de l'homme, et la Fédération Internationale des droits de l'homme, comprennent notamment, le droit de tout être humains à l'accès permanent à une nourriture convenable.
- à entretenir et dynamiser la vigilance militante, en Haïti comme en France, pour entretenir une réflexion dynamique et positive quant au développement démocratique du peuple haïtien et aux appuis apportés dans ce sens par toutes les formes de coopérations internationales.
- à favoriser l'échange entre les cultures haïtienne et française et leur compréhension réciproque.
- à dynamiser un réseau de partenaires en France pour mieux répondre aux partenaires acteurs de terrain en Haïti.
- à inscrire leurs actions dans le cadre d'un partenariat effectif fondé sur le respect mutuel, l'échange d'expériences, l'évaluation des actions, le souci de formation réciproque.
- à répondre aux problèmes identifiés par les populations concernées, en privilégiant les actions de développement à moyen et long terme dans une perspective systématique de durabilité ; cela passe par la valorisation des ressources et des savoir-faire locaux et la participation effective des populations aux prises de décision.
- à s'imposer, de part et d'autre (France et Haïti), des obligations de transparence, de rigueur de gestion et de bilans partagés.
- à favoriser la consolidation ou l'émergence d'une administration publique décentralisée, participative et gérée dans la transparence.

## Les buts du CHF d'après ses statuts, article 2, sont les suivants :

- faire connaître la situation en Haïti
- promouvoir des rencontres et échanges entre ceux qui veulent contribuer à la démocratie en Haïti
- concourir au développement de ce pays
- favoriser la réflexion et la coordination entre ONG et Associations ou Organisations de Solidarité Internationale intervenant en Haïti
- influencer et sensibiliser sur les problèmes et les besoins d'Haïti et des Haïtiens
- diffuser des publications sur la situation et sur l'évolution d'Haïti et de son peuple
- soutenir l'épanouissement des médias démocratiques en Haïti
- travailler avec des organismes d'accueil et de défense des immigrés haïtiens en France
- favoriser les manifestations organisées par les associations adhérentes, pour assurer la promotion, la diffusion et l'échange entre les cultures haïtienne et française.
- et d'une façon générale, entreprendre ou soutenir toutes actions tendant à développer la démocratie en Haïti.